

Etaient présents :

Laurent Torgue, Danielle Sérillon, Pierre-Yves Boudin, Alex Ageron, Jean-Pierre Moras, Nicole Besson, Monique Lépine, Céline Dugua
 Lilliane Fernandez a donné pouvoir à Danielle Sérillon - Marie-Christine Sellier à Monique Lépine

Absents : Frédéric Boissonnet, Stéphane Stintzy

Secrétaire de séance : M.REY.

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal les comptes rendus des réunions du 1^{er} avril et 20 mai 2019. Ceux-ci n'appellent aucune observation, ils sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le maire donne l'ordre du jour et propose de rajouter un point sur la canicule.il aborde le 1^{er} point :

1 : BUDGET 2019

• **DM 1 : augmentation de crédits**

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Cpt 6218 autre personnel	+ 810.00	
Cpt 6574 subventions	+ 1 000.00	
Cpt 673 titres annulés	+ 2 516.00	
Cpt 6419 remb. Dépenses de personnel		+ 2 356.00
Cpt 70311 concessions des cimetières		+ 1400.00
Cpt 73111 taxes foncière set habitations		+ 240.00
Cpt 75814 redevances sur l'énergie hydraulique		+ 330.00
TOTAL	4 326.00	4 326.00

La décision modificative est votée à l'unanimité.

• **Danielle Serillon fait le point sur l'exécution du budget :**

FONCTIONNEMENT	BUDGETISE	REALISE	%
DEPENSES	753 353.68	378 576.78	50.30 %
RECETTES	753 353.68	291 810.95	38.79 %
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	229 580.26	123 238.86	53.70 %
RECETTES	229 580.26	92 452.43	40.3 %

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 27 juin 2019

2/ DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le maire donne lecture d'une demande conjointe de subvention de la ligue contre le cancer et du comité contre les maladies respiratoires.
La demande est refusée (associations extérieures)

3/ CC ANNONAY RHONE AGGLO

-PLUIh :

Le pré zonage de la commune de Serrières a été transmis à la CC Annonay Rhône Agglo. Le PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durable) est en cours d'écriture. Le PLUIh devrait d'être arrêté en février 2020.

Construction de la STEP intercommunale Serrières/Limony:

Le marché pour la maîtrise d'œuvre est en cours d'attribution.

Projet d'installation containers semi enterrés :

Il y aura 4 ilots de propreté composés de 2 containers pour les ordures ménagères et 3 autres pour le tri sélectif (carton, verre, plastique) : 3 emplacements ont été actés et présentés lors de la réunion publique du 23/05/2019 : quai sud, avenue de la gare, rue du 19 mars) le 4^{ème} prévu rue des Osches pose des problèmes d'accès pour le collecteur ce qui le remet en cause. Aucune remarque des administrés sur les emplacements proposés de la réunion publique ou il y avait environ 100 personnes.

6 RAPPORT DES COMMISSIONS

A/ TRAVAUX / VOIRIE

- Travaux écoles :

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la consultation lancée (en procédure MAPA) le 2 mai 2019 pour la réfection des 3 cours de l'école publique.

Il rappelle que la date limite de réception des offres était fixée au lundi 3 juin 12 h 00.

Il explique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 6 juin pour procéder à l'ouverture des plis. Il s'avère qu'aucune offre n'a été déposée ainsi la commission d'appel d'offres a déclaré le marché infructueux. Une relance par le biais d'une consultation de 3 entreprises a été effectuée. Deux entreprises ont proposé une offre, et après analyse des propositions et négociations, c'est l'entreprise EIFFAGE route 101 rue du port - 38 150 Salaise sur Sanne que monsieur le maire propose de retenir pour un montant de 29 000 € HT soit 34 800 € TTC

Monsieur le maire demande à son conseil de valider cette proposition :

Du jeudi 27 juin 2019

Le conseil après avoir entendu l'exposé du maire, et délibéré à l'unanimité accepte la proposition de l'entreprise Eiffage et autorise le maire à signer et exécuter le marché.

Monsieur le maire donne lecture du plan de financement réactualisé :

TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE - PLAN DE FINANCEMENT		
DÉPENSES	Nature	Montant HT
SECURISATION DE L'ECOLE	Fourniture et pose d'un portier vidéo + ventouse	1 863,30 €
FACADE	Réparation, et reprise, nettoyage et traitement de la façade	10 431,00 €
FACADE	Remplacement des descentes en zinc	1 147,20 €
COURS	Réfection de l'enrobe des 3 cours + rampe	29 000,00 €
COURS	Marquage des jeux au sol	269,80 €
COURS	Accessibilité	874,00 €
Cours	Abattage de 2 platanes - dessouchage	1 500,00 €
TOTAL DEPENSES		45 085.30
RECETTES	% DE SUBVENTION	Montant HT
Aides publiques		
DETR	30%	13 525,53 €
REGION RHONE ALPES	50%	22 542.65 €
Sous-total		35 768.18
Part mairie		
Fonds propres	20 %	9 317.12
Sous-total		9317.12
TOTAL RECETTES		45 085.30

Pierre Yves Boudin donne le retro planning des travaux qui débiteront semaine 28 pour 4 semaines.
 Une déclaration de travaux a été déposée auprès de services ADS pour la réfection de la façade.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 27 juin 2019

- Infiltration Rue du cerf : elles viennent par les fourreaux de France télécom- les travaux devraient être pris en charge par France télécom et le syndicat des eaux.
- L'entreprise BRUC de Vinzieux effectue en ce moment le broyage des chemins.
- ADN : travaux en cours : mise en place de nouveaux poteaux France télécom et ouverture des chambres télécom pour aiguillage réseaux.

B/ AFFAIRES SCOLAIRES

- Cantine :

Rien de particulier à signaler – aucune remarque n'a été reçue en mairie en ce qui concerne les repas servis aux enfants depuis le changement d'organisation et la livraison des repas par ADAPEI de Roiffieux

- Inscriptions des élèves à l'école publique

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de parents, habitant Chanas (38) qui sollicitent une dérogation pour l'inscription de leur enfant à l'école publique de Serrières.

Monsieur le maire explique qu'aucune convention n'a été signée avec la commune de Chanas et rappelle qu'à ce jour aucune dérogation n'a été acceptée de la part de la commune sauf avec la commune de Sablons. Monsieur le maire demande son avis au conseil municipal : après un rapide tour de table la demande est refusée ;

B/CULTURE / PATRIMOINE

- Pass 2019 :

Danielle Serillon rappelle que les « pass » musée ont été mis en place l'année dernière.

Le principe : 4 musées à visiter pour 10 € (2018):

- Musée du car à Vanosc
- Musée de la papeterie à Davézieux
- Espace du parchemin et du cuir à Annonay
- Musée des Mariniers à Serrières

Elle explique cette année les « pass » sont reconduits et donne les tarifs qui seront pratiqués pour la saison 2019

Du jeudi 27 juin 2019

Musée	Tarif normal	Tarif réduit
- Musée des Mariniers	4.00 €	1.95 €
- Musée du car	6.00 €	2.93 €
- Musée de la papeterie	5.50 €	2.68 €
- Espace du parchemin et du cuir	6.00 €	2.93 €
	21.50 €	10.49 €

Ainsi, 50 « pass » ont été remis à la commune. Ils seront commercialisés aux tarifs **de 11 €**. A la fin de la saison soit le 15 septembre, la commune établira un état des « pass » vendus et fera parvenir à l'OT le règlement par virement au plus tard le 31 octobre et restituera les invendus. Pour sa part l'OT reversera à la commune 1.95 € Monsieur le maire demande à son conseil de délibérer : A l'unanimité, le conseil municipal accepte le dépôt et la vente de « pass » au musée des mariniers. La vente de ces « pass » se fera hors régie. Monsieur le maire est autorisé à signer la convention à intervenir entre la commune et l'OT. Pour information 140 « pass » ont été vendus l'année passée.

Monsieur le maire explique qu'il recevra prochainement Nadine guignard qui viendra lui présenter une nouvelle convention « cap sur le Rhône »

C/ SPORT /FETES/ LOISIRS

Alex Ageron explique que le concert hommage à Johnny Halliday a été annulé pour cause de mauvais temps. Il est reporté au 31 aout.

Il rappelle que le comité des fêtes prépare activement la 10 -ème édition du Beach rugby qui aura lieu dimanche 6 juillet à partir de 14 h 00.

9 /DIVERS

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de la SAUR concernant la détérioration des poteaux incendie due à « une l'utilisation anormale (maçonnerie, arrosage, enrobé, gens du voyage etc) ».

Affaire BUSCH/ bateau d'Emile : Monsieur le Maire a comparu devant le tribunal d'instance d'Annonay le 18/06/2019 avec Ardèche Habitat et M. DURIEUX du bateau d'Emile suite à l'assignation formulée par Mme BUSCH se plaignant d'odeur du au bac à ordures du restaurant. Le jugement sera rendu le 19/08.

Danielle Serillon explique que le 5 juillet prochain est programmée, en mairie de Serrières, une journée consacré gestion de crise des risques majeurs avec l'IRMA.Y participeront Danielle SERILLON et Jean Pierre MORAS

La séance est levée à 20 h 00



